



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction départementale  
des territoires de la Nièvre

Nevers, le 11 juillet 2016

Service Sécurité et Prévention des Risques

Bureau Connaissance et Prévention des  
Risques

*Affaire suivie par : Eric MALLET*

*Tel. : 03 86 71 52 77*

*Mél. : [ddt-sspr-connaissance-et-prevention-des-  
risques@nievre.gouv.fr](mailto:ddt-sspr-connaissance-et-prevention-des-<br/>risques@nievre.gouv.fr)*

## **Présentation du projet de Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) sur le secteur de Nevers et du Programme d'Actions de Préventions des inondations (PAPI)**

### **Compte-rendu de la réunion du vendredi 10 juin 2016**

<b>Participants</b>	<p><b>Collectivités</b>  M. THURIOT Denis – Nevers agglomération – Président  Mme STIOT Fabienne – Nevers Agglomération – Directrice Générale Adjointe  M. FALLET Hubert – Nevers Agglomération – Directeur de l'Environnement et du Développement Durable  M. BASTAROLI Éric – Nevers Agglomération – Chargé de Mission Environnement et Risques  M. MARTIN François – Maire de Marzy  M. BONNEROT Didier – Communauté de Communes Loire Allier, Mairie de Saint-Éloi  M. COTTENOT Jean-Luc – Mairie de Sermoise-Sur-Loire – Secrétaire Général  M. PELLETIER Jean-Patrick – Mairie de Challuy  M. LE SOMMER Maxime – Établissement Public Loire  M. THOMAS François – Conseil Départemental de la Nièvre</p> <p><b>Services de l'État</b>  Mme BONJEAN Agnès – Préfecture – Directrice des services du Cabinet  Mme RONDREUX Estelle – DDT – Directrice adjointe  M. GUILLOU Samuel – DDT – Chef du service sécurité et prévention des risques  M. BOTTERO Mathieu – DDT – Chef du bureau connaissance et prévention des risques  M. MALLET Éric – DDT – Chargé d'études risques  Mme FAILLON Sandrine – DDT – Subdivision Loire  M. SAUVEGRAIN Fabrice – Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles  M. TALLET Michel – DREAL Centre Val de Loire, DREAL de Bassin Loire-Bretagne  Mme COSTAZ Anne – DDCSPP – Directrice Adjointe  M. SEPTIER Alain – ARS – Défense Sanitaire  M. DEMEAUX Alain – Police Nationale  M. DEMOINGEOT Christian – CORG 58</p> <p><b>Gestionnaires des réseaux</b>  M. VACCARI Alain – SAUR  M. HOARAU Yannick – SIEEEN  Mme HONORE Emmanuelle – SNCF Réseau – Direction Territoriale Bourgogne-Franche-Comté  M. MARTIN Christian – DIRCE La Charité-sur-Loire</p> <p><b>Opérateurs économiques</b>  Mme SIMON Carole – Chambre d'Agriculture  Mme ROPPÉ Élodie – Chambre de Commerce et d'Industrie  M. VALLET David – U-SHIN – Responsable Système QSE</p> <p><b>Associations et acteurs locaux</b>  M. CISZAK Gérard – Fédération de Pêche  M. KALUZNY Pierre – Loire Vivante Nièvre Allier Cher</p>
<b>Diffusion</b>	Parties prenantes associées à l'élaboration de la SLGRI, définies dans l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2015.
<b>Pièces jointes</b>	Diaporama DDT sur le projet de SLGRI et diaporama de Nevers Agglomération sur le PAPI.

## 1. Ordre du jour

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation, le préfet de bassin Loire-Bretagne a arrêté, en septembre 2012, une liste de 22 Territoires à Risque Important (TRI) d'inondation parmi lesquels figure le « secteur de Nevers » composé des communes de Challuy, Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Nevers, Marzy et Sermoise-sur-Loire.

L'étape actuelle consiste à élaborer une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) pour le TRI secteur de Nevers, copiloté par l'État et la communauté d'Agglomération de Nevers en s'appuyant, notamment, sur les conclusions de l'Étude Globale du Risque Inondation sur l'Agglomération de Nevers (EGRIAN).

Par cohérence avec le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), outil de mise en œuvre de la SLGRI, le périmètre de la SLGRI s'étend sur le périmètre de Nevers Agglomération et sur la commune de Saint-Éloi.

Cette réunion a pour objet de présenter à l'ensemble des parties prenantes le projet de SLGRI sur le secteur de Nevers ainsi que le projet de PAPI, porté par Nevers Agglomération (cf. diaporamas DDT et Nevers Agglomération).

## 2. Questions / Réponses

**Mairie de Sermoise-sur-loire : Quelles sont les échéances prévues dans le cadre du PAPI pour réaliser les travaux programmés, notamment les travaux de renforcement des digues en rive gauche et la mise en place des déversoirs ?**

- Le dossier de PAPI est établi pour une durée de six ans. Les premières actions débuteront en 2017.
- En ce qui concerne les travaux de renforcement en rive gauche, les travaux devraient débuter courant 2018.
- Avant la mise en place des déversoirs, qui ont pour objet d'éviter le risque de brèche accidentelle, une étude sera réalisée pour localiser et dimensionner les ouvrages et préciser les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour gérer les surverses à l'arrière des déversoirs. La création de ces ouvrages pourrait intervenir en fin de PAPI.

**Association Loire Vivante : Les travaux visant à réduire l'impact des inondations (fermeture des ouvrages traversant le remblai ferroviaire de la ligne Paris / Clermont-Ferrand, mise en place de protections amovibles au niveau du « Quartier de La fonderie » à Fourchambault) ne risquent-ils pas d'amoinrir la conscience du risque chez les habitants ?**

- L'étude Globale du Risque Inondation sur l'Agglomération de Nevers (EGRIAN) a démontré la faisabilité et l'utilité de ces mesures de réduction de la vulnérabilité pour un coût raisonnable au regard du nombre de personnes concernées. Ces travaux ont pour objectif la protection des personnes et des biens pour les crues les plus courantes (faibles à moyennes).

**Police Nationale : Dans le cas de la mise en place des évacuations préventives, il est difficile de gérer les évacuations et de mettre en place une surveillance des biens qui peuvent faire l'objet de vols et de dégradations. Les effectifs des forces de l'ordre ne permettront pas d'assurer ces missions dans des conditions optimales.**

- Une telle décision sera prise par le préfet en concertation avec l'ensemble des services et des collectivités concernés.

**Mairie de Challuy : Une action relative à l'amélioration de l'automate d'appel de Nevers agglomération est prévue dans la cadre du PAPI. D'autres supports de communication pourraient être utilisés pour alerter la population comme, par exemple, les radios et le système Radio Data System (RDS).**

- Les services de la préfecture étudieront cette proposition qui pourrait venir en complément des dispositifs existants. Par ailleurs, la préfecture sera dotée prochainement d'une application d'alerte et d'information des populations sur téléphone mobile développée par le ministère de l'intérieur.

**SNCF : La SNCF travaille depuis un an sur son Plan de Continuité d'Activités (PCA). Concernant la fermeture des ouvrages traversants du remblai ferroviaire, quels sont les mesures techniques qui seront mises en place et des démarches ont-elles été déjà engagées avec SNCF réseau (ex RFF)?**

- A ce jour, les seuls échanges entre Nevers Agglomération et RFF ont porté sur la nature du remblai ferroviaire. SNCF réseau sera associé aux futures études préalables à l'aménagement. Cela permettra de trouver éventuellement des complémentarités avec la démarche de la SNCF.

**ARS : En plus des travaux de réduction de la vulnérabilité programmés sur la station d'eau potable du « Peuplier Seul », est-il envisagé de rehausser les têtes de puits?**

- La principale problématique est la turbidité de la nappe alluviale. Les travaux programmés ont pour objet de traiter cette turbidité de l'eau pendant la crue au niveau de la station. En ce qui concerne les puits, les systèmes électriques devront être rehaussés afin de continuer de pomper en crue.

**Commune de Saint-Éloi : La commune de Saint-Éloi a été intégrée dans le périmètre de la SLGRI. La commune doit-elle financer des opérations?**

- Il n'est pas prévu, à ce jour, que la commune de Saint-Éloi participe aux financements des actions du PAPI. Elle a été intégrée au périmètre de la stratégie au regard des enjeux situés en zone inondable, notamment la zone industrielle de Nevers Saint-Éloi.

**U-SHIN : L'entreprise envisage de mettre en place des mesures de réduction du risque inondation. Pour que ces mesures soient efficaces et compatibles avec le PAPI, l'entreprise souhaiterait bénéficier de retours d'expérience et de conseil en matière d'équipements « agréés ».**

- U-SHIN pourra se rapprocher de Nevers Agglomération et de l'Établissement Public Loire (EPL) qui a porté une démarche visant à proposer gratuitement des diagnostics de vulnérabilité auprès des entreprises.
- Dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) Loire, la DDT prendra contact avec U-SHIN. Des prescriptions, à destination des activités, pourront être intégrées dans le PPRi, donnant droit à des financements État (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs).
- 

### **3. Suite de la SLGRI**

**Dans le cadre de la consultation officielle, les parties prenantes sont invitées à transmettre leurs éventuelles remarques sur le projet de SLGRI au service sécurité et prévention des risques de la DDT avant le 24 juin 2016.**

L'ensemble des documents relatifs à la SLGRI sont disponibles en téléchargement sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre, rubrique « Politiques publiques / Prévention des risques / risque inondation / Directive inondation » : <http://www.nievre.gouv.fr/>

Le projet de SLGRI sera éventuellement modifié suite à la consultation et sera déposé début juillet par le Préfet de la Nièvre auprès du Préfet coordonnateur de bassin (pour instruction par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre - Val de Loire).

Le projet de SLGRI sera examiné en Commission inondation du Plan Loire en septembre et devra être approuvé avant fin 2016 par le Préfet de la Nièvre.